



COMMUNE DE.....

Formulaire T1

ELECTIONS COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

Désignation des témoins pour les bureaux de vote ¹ (art. 25 Code électoral communal bruxellois)

Nous soussignés, candidats présentés pour le conseil communal, désignons comme témoins et témoins suppléants les électeurs dont les noms suivent (ou dont les noms figurent dans la liste signée par nous et annexée à la présente déclaration).

BUREAUX DE VOTE où siégeront les témoins. Veuillez indiquer le numéro du bureau.	NOM ET PRENOMS ² : A.- Du témoins titulaire B.- Du témoin suppléant	RESIDENCE PRINCIPALE ET ADRESSE ³
1er bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
2e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
3e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
4e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
5e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
6e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°
7e bureau . .	A. - M. B. - M.	Rue n° Rue n°

¹ Ce formulaire règle uniquement les désignations des témoins pour les bureaux de vote. La désignation des témoins pour le bureau principal se fait dans l'acte d'acceptation lors de la présentation.

² Les témoins qui sont électeurs dans une commune autre que celle où ils exerceront leurs fonctions, devront prendre part au vote dans la commune où ils sont inscrits sur les listes électorales. Pour justifier de leur qualité d'électeur communal, ils produiront au bureau où ils siégeront comme témoin, soit la convocation aux élections dans leur commune, soit un extrait de la liste électorale

³ On veillera à indiquer avec soin la commune de la résidence, avec adresse complète, des témoins qui sont domiciliés dans une autre commune de l'arrondissement administratif.

8e bureau . .	A. - M.	Rue	n°
	B. - M.	Rue	n°
9e bureau . .	A. - M.	Rue	n°
	B. - M.	Rue	n°
10e bureau . .	A. - M.	Rue	n°
	B. - M.	Rue	n°
11e bureau . .	A. - M.	Rue	n°
	B. - M.	Rue	n°
12e bureau . .	A. - M.	Rue	n°
	B. - M.	Rue	n°

Fait à, le..... 2006.

(Signatures des candidats).